



Conseil économique et social

Distr. limitée
20 novembre 2010
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Réunion des Parties à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement

Groupe de travail des Parties à la Convention

§ Treizième réunion

Genève, 9-11 février 2011

Point 7 c) de l'ordre du jour provisoire

Préparatifs de la quatrième session de la Réunion des Parties:

ordre du jour de la quatrième session de la Réunion des Parties

Ordre du jour provisoire annoté de la quatrième session de la Réunion des Parties à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement

Document établi par le Bureau avec le concours du secrétariat

Résumé

À sa douzième réunion (Genève, 30 juin-2 juillet 2010), le Groupe de travail des Parties à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus) a pris note des propositions formulées par les délégations sur la structure et les thèmes éventuels de l'ordre du jour de la quatrième session de la Réunion des Parties à la Convention, et a prié le Bureau d'établir, avec le concours du secrétariat, une note thématique sur l'ordre du jour provisoire, qui serait envoyée aux délégations afin qu'elles fassent part de leurs observations à son sujet au plus tard le 20 septembre 2010. Le Groupe de travail a également demandé au Bureau d'élaborer pour sa treizième réunion (Genève, 9-11 février 2011) et avec le concours du secrétariat, un ordre du jour provisoire pour la quatrième session de la Réunion des Parties à la Convention, qui tienne compte des observations reçues (ECE/MP.PP/WG.1/2010/2, par. 54).

La présente note a été établie par le Bureau avec le concours du secrétariat, en application de la décision susmentionnée du Groupe de travail, sur la base des observations que les délégations ont formulées lors de la réunion ou communiquées par la suite par voie électronique¹. Les délégations ont fait observer que: a) la quatrième session de la Réunion des Parties à la Convention pourrait comporter un débat général et un débat de haut niveau; b) l'accès à la justice et le rôle de la Convention dans la promotion du développement durable pourraient constituer des thèmes de discussion lors du débat de haut niveau; c) l'ordre du jour de la quatrième session de la Réunion des Parties à la Convention pourrait être, dans l'ensemble, analogue à celui de la troisième session, exception faite des points ne méritant pas d'examen plus approfondi; d) l'ordre du jour de la quatrième session de la Réunion des Parties à la Convention devrait couvrir tous les domaines d'activité de fond menés au titre de la Convention et les nouveaux points actuellement débattus par le Groupe de travail; e) les débats de la quatrième session de la Réunion des Parties à la Convention devraient s'attacher aux bonnes pratiques, aux résultats obtenus, aux enseignements acquis, et aux difficultés et obstacles rencontrés en matière de mise en œuvre de la Convention. La version finale de l'ordre du jour provisoire sera établie en tenant compte du projet de programme de travail pour 2012-2014, sur lequel le Groupe de travail devrait s'entendre à sa treizième réunion.

¹ Les observations dont il a été fait part au secrétariat peuvent être consultées sur la page Web de la treizième réunion du Groupe de travail (<http://www.unece.org/env/pp/wgp.htm>).

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction.....	4
II. Points qu'il est proposé d'inscrire à l'ordre du jour.....	5
III. Annotations au projet d'ordre du jour provisoire.....	8

I. Introduction

1. La quatrième session de la Réunion des Parties à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus) se tiendra du 15 au 17 juin 2011 à Chisinau, à l'invitation du Gouvernement de la République de Moldova. La session sera précédée, le lundi 13 juin, de réunions du Comité d'examen du respect des dispositions (journée complète prévue, avec prolongation possible jusqu'au 15 juin, au besoin), du Bureau (le matin) et du Groupe de travail des Parties à la Convention (l'après-midi), et le mardi 14 juin de la réunion du Groupe de travail des Parties à la Convention (le matin). Le Comité d'examen du respect des dispositions, le Bureau et le Groupe de travail des Parties à la Convention examineront chacun, selon que de besoin, les éventuelles questions laissées en suspens.

2. La quatrième session comportera un débat général et un débat de haut niveau. Le premier pourrait se tenir le mercredi 15 et le jeudi 16 juin, et le second le vendredi 17 juin.

3. Le débat de haut niveau devrait réunir des responsables de haut rang, y compris des ministres, des vice-ministres, des secrétaires d'État, d'autres chefs de délégation et des invités spéciaux, et sa session thématique pourrait être consacrée au thème suivant²: «Rôle de la Convention d'Aarhus dans la promotion du développement durable».

4. La session pourrait être présidée conjointement par le Ministre de l'environnement du pays hôte et le ministre chargé du développement ou des questions économiques de ce même pays, ou par son homologue d'un autre État partie à la Convention, ou encore par un invité doté d'une solide expérience de la question au plan international. La session pourrait prendre la forme d'une table ronde associant les ministres, les organisations non gouvernementales (ONG), les institutions financières, les organismes chargés des affaires humanitaires et les organisations de jeunes, et elle pourrait être suivie d'un débat général portant sur le rôle que joue la Convention d'Aarhus dans la promotion du développement durable en garantissant les droits en matière d'environnement. La session pourrait contribuer aux travaux de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable qui doit se tenir en 2012 (Rio+20).

5. Il est proposé de répartir le temps de réunion des séances comme suit:

Lundi 13 juin	Comité d'examen du respect des dispositions (journée complète; prolongation possible jusqu'au 15 juin); Bureau (matin); Groupe de travail des Parties (après-midi)
Mardi 14 juin	Groupe de travail des Parties (matin) ³
Mercredi 15 juin	Quatrième session de la Réunion des Parties à la Convention: débat général
Jeudi 16 juin	Quatrième session de la Réunion des Parties à la Convention: débat général

² Il est proposé de consacrer le débat à un thème unique, afin de disposer du temps voulu pour que les participants échangent leurs vues. L'expérience a montré qu'après les différentes interventions des experts, il ne reste généralement que très peu de temps pour les interventions du public et les réponses des experts.

³ L'après-midi du mardi est réservé à la mise au point de la version finale des éventuels documents modifiés, à leur traduction et à leur impression ou photocopie, ou encore aux éventuelles réunions de concertation.

Vendredi 17 juin Quatrième session de la Réunion des Parties à la Convention: débat de haut niveau

6. Un certain nombre de manifestations parallèles, notamment consacrées aux centres Aarhus, pourraient se tenir au moment de la pause déjeuner, et avant ou après la quatrième session.

II. Points qu'il est proposé d'inscrire à l'ordre du jour⁴

<i>Horaire indicatif</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
Mercredi 15 juin	
10 h 00–10 h 15	<i>Point 1:</i> Ouverture de la session.
10 h 15–10 h 20	<i>Point 2:</i> Adoption de l'ordre du jour.
10 h 20–10 h 40	<i>Point 3:</i> État d'avancement des procédures de ratification de la Convention, de l'amendement à la Convention et du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants.
	<i>Point 4:</i> Questions de fond:
10 h 40–11 h 20	a) Organismes génétiquement modifiés;
11 h 20–11 h 40	**Pause café** (la durée exacte des pauses café sera fixée à un stade ultérieur)
11 h 40–12 h 10	b) Accès à l'information, y compris aux outils d'information électroniques;
12 h 10–12 h 30	c) Participation du public au processus décisionnel;
12 h 30–13 h 00	d) Accès à la justice;
13 h 00–15 h 00	**Déjeuner**
15 h 00–15 h 15	d) Accès à la justice (<i>suite</i>);
15 h 15–16 h 00	e) Participation du public aux travaux des instances internationales.
	<i>Point 5:</i> Procédures et mécanismes facilitant l'application de la Convention:
16 h 00–17 h 00	a) Rapports d'exécution;
17 h 00–18 h 00	b) Mécanisme d'examen du respect des dispositions.

⁴ Le temps alloué à chaque point et la numérotation des points seront modifiés en fonction de la version finale de l'ordre du jour provisoire qui aura été adoptée. La coopération avec la Réunion des Parties au Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants sera abordée dans le cadre de l'examen de tous les points de l'ordre du jour, selon que de besoin, et en particulier au titre du point consacré au projet de programme de travail pour 2012-2014.

<i>Horaire indicatif</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
Jeudi 16 juin	
	<i>Point 5: Procédures et mécanismes facilitant l'application de la Convention (suite):</i>
10 h 00–10 h 30	c) Système de présentation des rapports;
10 h 30–10 h 45	d) Guide d'application de la Convention;
10 h 45–11 h 20	e) Renforcement des capacités.
11 h 20–11 h 40	**Pause café**
	<i>Point 6: Promotion de la Convention, et évolution de la situation et corrélations pertinentes:</i>
11 h 40–12 h 30	a) Adhésion à la Convention des États extérieurs à la région de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe;
12 h 30–13 h 00	b) Activités de sensibilisation et communication;
13 h 00–15 h 00	**Déjeuner**
15 h 00–15 h 10	c) Synergies entre la Convention et d'autres accords multilatéraux pertinents relatifs à l'environnement;
15 h 10–15 h 20	d) Évolution mondiale et régionale en ce qui concerne les questions se rapportant au principe 10 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement;
15 h 20–15 h 30	e) Communication des dernières informations sur les initiatives du Programme des Nations Unies pour l'environnement en matière d'accès à l'information, de participation du public et d'accès à la justice en matière d'environnement.
	<i>Point 7: Programme de travail et fonctionnement de la Convention:</i>
15 h 30–16 h 00	a) Mise en œuvre du programme de travail pour 2009-2011, y compris au regard du Plan stratégique 2009-2014;
16 h 00–17 h 00	b) Programme de travail pour 2012-2014;
17 h 00–17 h 30	c) Dispositions financières;
17 h 30–17 h 50	d) Futur plan stratégique.
17 h 50–18 h 00	<i>Point 8: Rapport sur la vérification des pouvoirs.</i>
Vendredi 17 juin	
	Débat de haut niveau
10 h 00–10 h 30	<i>Point 9: Cérémonie d'ouverture du débat de haut niveau.</i>
10 h 30–11 h 20	<i>Point 10: Session thématique: «Rôle de la Convention d'Aarhus dans la promotion du développement durable».</i>

<i>Horaire indicatif</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
11 h 20–11 h 40	**Pause café**
11 h 40–13 h 00	<i>Point 10: Session thématique (suite).</i>
13 h 00–15 h 00	**Déjeuner**
15 h 00–15 h 30	<i>Point 11: Examen et adoption de la Déclaration [selon décision du Groupe de travail].</i>
15 h 30–15 h 40	<i>Point 12: Élection du Président, des Vice-Présidents et des autres membres du Bureau.</i>
15 h 40–15 h 45	<i>Point 13: Date et lieu de la cinquième réunion ordinaire.</i>
15 h 45–15 h 50	<i>Point 14: Questions diverses.</i>
15 h 50–16 h 25	<i>Point 15: Examen et adoption des décisions.</i>
16 h 25–16 h 30	<i>Point 16: Clôture de la réunion.</i>

III. Annotations au projet d'ordre du jour provisoire

<i>Heure indicative</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Forme</i>	<i>Mesures</i>	<i>Notes explicatives</i>	<i>Documents</i>
Mercredi 15 juin					
10 h 00-10 h 15	<i>Point 1:</i> Ouverture de la session	Séance plénière	Information	<p>Allocution de bienvenue prononcée par un représentant de haut rang de la République de Moldova.</p> <p>Le Président de la Réunion des Parties prononcera officiellement l'ouverture de la Réunion.</p>	
10 h 15-10 h 20	<i>Point 2:</i> Adoption de l'ordre du jour	Séance plénière	Décision	La Réunion des Parties sera invitée à adopter l'ordre du jour de la Réunion tel qu'il est énoncé dans le présent document.	<p><i>Texte faisant l'objet d'une décision:</i></p> <p>Ordre du jour provisoire</p>
10 h 20-10 h 40	<i>Point 3:</i> État d'avancement des procédures de ratification de la Convention, de l'amendement à la Convention et du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants	Séance plénière	Information	<p>Le secrétariat tiendra les participants informés de l'état d'avancement des procédures de ratification, d'acceptation, d'approbation et d'adhésion en rapport avec la Convention, l'amendement à la Convention et le Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants. Il fournira également des renseignements sur toutes déclarations faites par les Parties lors du dépôt de leur instrument de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion. Les représentants d'États ou d'organisations d'intégration économique régionale qui ne sont pas encore parties à la Convention, à l'amendement à la Convention ou au Protocole auront l'occasion d'informer brièvement la Réunion de leurs projets de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion.</p>	<p><i>Documents de fond:</i></p> <p>Note sur l'état des ratifications</p>

<i>Heure indicative</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Forme</i>	<i>Mesures</i>	<i>Notes explicatives</i>	<i>Documents</i>
	<i>Point 4: Questions de fond</i>				
10 h 40-11 h 20	a) Organismes génétiquement modifiés	Discours liminaires ^a (trois au maximum), suivis d'un débat en séance plénière	Décision	<p>Des représentants de gouvernements et des parties prenantes pourraient être invités à prononcer les discours liminaires.</p> <p>Les Parties, les Signataires et les autres parties prenantes seront invités à communiquer des renseignements sur les activités ayant trait à la mise en œuvre de la Convention en ce qui concerne les organismes génétiquement modifiés (OGM) et/ou à l'application de l'amendement à la Convention et des Lignes directrices d'Almaty sur les moyens de promouvoir l'application des principes de la Convention d'Aarhus dans les instances internationales (Lignes directrices d'Almaty) en ce qui concerne les OGM.</p> <p>Le secrétariat rendra compte des activités qu'il a menées dans ce domaine, y compris lors de l'atelier sur la sensibilisation du public, l'accès à l'information et la participation du public concernant les organismes génétiquement modifiés organisé dans le cadre à la fois de la Convention d'Aarhus et du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques (Nagoya, Japon, 8 et 9 octobre 2010).</p> <p>La Réunion des Parties sera invitée à prendre note des progrès accomplis, à remédier aux problèmes qui se posent et à examiner les travaux complémentaires susceptibles d'être entrepris dans ce domaine, notamment en encourageant la ratification et la mise en œuvre de l'amendement.</p>	<p><i>Texte faisant l'objet d'une décision:</i></p> <p>Décision sur les travaux complémentaires susceptibles d'être entrepris dans ce domaine via l'adoption de la section pertinente du programme de travail pour 2012-2014 (à inclure dans le rapport sur les travaux de la session)</p> <p><i>Documents de fond:</i></p> <p>Sections pertinentes du rapport de synthèse et des rapports nationaux d'exécution</p> <p>Rapport de l'atelier sur la sensibilisation du public, l'accès à l'information et la participation du public concernant les organismes vivants modifiés et les organismes génétiquement modifiés organisé dans le cadre à la fois de la Convention d'Aarhus et du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques</p> <p>Rapport sur la mise en œuvre du programme de travail pour 2009-2011, y compris au regard du Plan stratégique 2009-2014</p>

<i>Heure indicative</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Forme</i>	<i>Mesures</i>	<i>Notes explicatives</i>	<i>Documents</i>
11 h 20-11 h 40	**Pause café**				
11 h 40-12 h 10	b) Accès à l'information, y compris aux outils d'information électroniques	Séance plénière	Décision	<p>Le Président de l'Équipe spéciale des outils d'information électroniques rendra compte des activités menées par l'Équipe spéciale depuis la troisième Réunion des Parties. Le secrétariat rendra compte pour sa part de tout fait nouveau en rapport avec les centres d'échange d'informations.</p> <p>La Réunion des Parties sera invitée à prendre note de ces activités et à remédier aux problèmes qui se posent.</p> <p>La Réunion des Parties sera invitée à examiner et adopter provisoirement^b un projet de décision sur l'accès à l'information.</p>	<p><i>Texte faisant l'objet d'une décision:</i></p> <p>Projet de décision sur l'accès à l'information</p> <p><i>Documents de fond:</i></p> <p>Rapport de l'Équipe spéciale des outils d'information électroniques sur les travaux de sa septième réunion</p> <p>Rapport de l'atelier sous-régional sur les outils d'information électroniques (Skopje, 25 et 26 novembre 2010)</p> <p>Sections pertinentes du rapport de synthèse et des rapports nationaux d'exécution</p> <p>Rapport sur la mise en œuvre du programme de travail pour 2009-2011, y compris au regard du Plan stratégique 2009-2014</p>
12 h 10-12 h 30	c) Participation du public au processus décisionnel	Séance plénière	Décision	<p>Le Président de l'Équipe spéciale de la participation du public au processus décisionnel rendra compte des activités que l'Équipe spéciale a menées depuis la session extraordinaire de la Réunion des Parties (Genève, 30 juin 2010).</p> <p>La Réunion des Parties sera invitée à prendre note de ces activités, à remédier aux problèmes qui se posent et à donner des orientations sur les travaux complémentaires susceptibles d'être entrepris dans ce domaine.</p>	<p><i>Texte faisant l'objet d'une décision:</i></p> <p>Décision sur l'éventuelle prolongation du mandat de l'Équipe spéciale et sur les travaux complémentaires susceptibles d'être entrepris dans ce domaine via l'adoption de la section pertinente du programme de travail pour 2012-2014</p>

<i>Heure indicative</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Forme</i>	<i>Mesures</i>	<i>Notes explicatives</i>	<i>Documents</i>
					(à inclure dans le rapport sur les travaux de la session) <i>Documents de fond:</i> Rapport de l'Équipe spéciale de la participation du public au processus décisionnel Rapport sur la mise en œuvre du programme de travail pour 2009-2011, y compris au regard du Plan stratégique 2009-2014
12 h 30-13 h 00	d) Accès à la justice	Discours liminaires (deux au maximum), suivis d'un débat en séance plénière	Décision	<p>Un représentant de gouvernement et du monde judiciaire pourraient être invités à prononcer les discours liminaires.</p> <p>Le Président de l'Équipe spéciale de l'accès à la justice rendra compte des activités que l'Équipe spéciale a menées.</p> <p>La Réunion des Parties sera invitée à examiner les travaux entrepris, à remédier aux problèmes qui se posent et à donner des orientations sur les travaux complémentaires susceptibles d'être entrepris dans ce domaine.</p> <p>La Réunion des Parties sera invitée à examiner et adopter provisoirement un projet de décision visant à promouvoir un accès effectif à la justice.</p>	<p><i>Texte faisant l'objet d'une décision:</i></p> <p>Projet de décision visant à promouvoir un accès effectif à la justice</p> <p><i>Documents de fond:</i></p> <p>Rapports des troisième et quatrième réunions de l'Équipe spéciale de l'accès à la justice</p> <p>Section pertinente du rapport de synthèse et des rapports nationaux d'exécution</p> <p>Rapport sur la mise en œuvre du programme de travail pour 2009-2011, y compris au regard du Plan stratégique 2009-2014</p>
13 h 00-15 h 00	**Déjeuner**				

<i>Heure indicative</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Forme</i>	<i>Mesures</i>	<i>Notes explicatives</i>	<i>Documents</i>
15 h 00-15 h 15	d) Accès à la justice (suite)				
15 h 15-16 h 00	e) Participation du public aux travaux des instances internationales	Discours liminaires (trois au maximum), suivis d'un débat en séance plénière	Décision	<p>Des représentants de gouvernements, d'organisations non gouvernementales ou d'instances internationales pourraient être invités à prononcer les discours liminaires.</p> <p>Le Président de l'Équipe spéciale de la participation du public aux travaux des instances internationales rendra compte des activités que l'Équipe spéciale a menées.</p> <p>La Réunion des Parties sera invitée à examiner les travaux entrepris, à remédier aux problèmes qui se posent et à donner des orientations sur les travaux complémentaires susceptibles d'être entrepris dans ce domaine.</p> <p>La Réunion des Parties sera invitée à examiner et adopter provisoirement un projet de décision visant à promouvoir l'application des principes de la Convention dans les instances internationales.</p>	<p><i>Texte faisant l'objet d'une décision:</i></p> <p>Projet de décision visant à promouvoir l'application des principes de la Convention dans les instances internationales</p> <p><i>Documents de fond:</i></p> <p>Rapports des quatrième, cinquième et sixième réunions de l'Équipe spéciale de la participation du public aux travaux des instances internationales</p> <p>Publication présentant les résultats du processus de consultation engagé au cours de la dernière période intersessions</p> <p>Rapport sur la mise en œuvre du programme de travail pour 2009-2011, y compris au regard du Plan stratégique 2009-2014</p>
	<i>Point 5: Procédures et mécanismes facilitant l'application de la Convention</i>				
16 h 00-17 h 00	a) Rapports d'exécution	Séance plénière	Décision	<p>Le Président présentera un rapport de synthèse.</p> <p>La Réunion des Parties sera invitée à examiner la mise en œuvre de la Convention sur la base des rapports nationaux d'exécution soumis par les</p>	<p><i>Texte faisant l'objet d'une décision:</i></p> <p>Projet de décision sur le système de présentation des rapports, y compris le cadre de présentation des</p>

<i>Heure indicative</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Forme</i>	<i>Mesures</i>	<i>Notes explicatives</i>	<i>Documents</i>
				Parties et du rapport de synthèse élaboré par le secrétariat. Elle sera appelée également à prendre note de tous rapports soumis par les Signataires et autres États non parties à la Convention, ainsi que de ceux établis par des organisations internationales, régionales et non gouvernementales. La Réunion sera invitée à débattre des grandes tendances, des difficultés et des solutions qui se dégagent des rapports, dont il sera plus largement débattu au cours du débat de haut niveau. Elle sera également invitée à débattre de l'expérience acquise eu égard à la procédure de compilation des rapports, y compris l'expérience des organisations non gouvernementales et autres parties prenantes, et à se prononcer sur les moyens éventuels d'améliorer cette procédure s'il y a lieu, en tenant compte des vues du Comité d'examen du respect des dispositions sur le fonctionnement du mécanisme de présentation des rapports.	rapports révisé (englobe les alinéas <i>a</i> et <i>c</i> du point 5) <i>Documents de fond:</i> Rapport de synthèse, rapports nationaux d'exécution
17 h 00-18 h 00	b) Mécanisme d'examen du respect des dispositions	Séance plénière	Décision, élection	Le Président du Comité d'examen du respect des dispositions rendra compte des activités menées par le Comité depuis la troisième session de la Réunion des Parties et présentera ses conclusions et recommandations éventuelles concernant le respect des dispositions par certaines Parties. La Réunion des Parties sera invitée à prendre note du rapport du Comité, y compris des recommandations générales qui peuvent y figurer, ainsi que des conclusions et recommandations éventuelles du Comité concernant le respect des dispositions par certaines Parties, et à examiner, modifier selon que de besoin et adopter provisoirement des projets de décision sur des questions	<i>Textes faisant l'objet d'une décision:</i> Projets de décision sur les questions générales relatives au respect des dispositions Projets de décision supplémentaires concernant des cas spécifiques de non-respect des dispositions Décision se rapportant à l'élection (à inclure dans le rapport sur les travaux de la session)

<i>Heure indicative</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Forme</i>	<i>Mesures</i>	<i>Notes explicatives</i>	<i>Documents</i>
				relatives au respect des dispositions. La Réunion des Parties est appelée également à élire les membres du Comité d'examen du respect des dispositions.	<i>Documents de fond:</i> Rapport du Comité d'examen du respect des dispositions Recommandations du Comité au sujet de certaines Parties Rapports nationaux d'exécution et rapport de synthèse Note sur l'élection des membres du Comité d'examen du respect des dispositions Rapport sur la mise en œuvre du programme de travail pour 2009-2011, y compris au regard du Plan stratégique 2009-2014
Jeudi 16 juin					
	<i>Point 5: Procédures et mécanismes facilitant l'application de la Convention (suite)</i>				
10 h 00-10 h 30	c) Système de présentation des rapports	Séance plénière	Décision	La Réunion des Parties sera invitée à se prononcer sur la modification du modèle de présentation des rapports telle que proposée par le Groupe de travail des Parties et l'Équipe spéciale de la participation du public aux travaux des instances internationales, améliorant le système de présentation de rapports sur l'amendement à la Convention et le paragraphe 7 de l'article 3 de la Convention.	<i>Texte faisant l'objet d'une décision:</i> Projet de décision sur le système de présentation des rapports, y compris le modèle de présentation des rapports révisé (englobe les alinéas a et c du point 5)

<i>Heure indicative</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Forme</i>	<i>Mesures</i>	<i>Notes explicatives</i>	<i>Documents</i>
				La Réunion des Parties sera invitée à examiner et adopter provisoirement un projet de décision sur le système de présentation des rapports.	
10 h 30-10 h 45	d) Guide d'application de la Convention	Séance plénière	Décision	Le Président présentera le Guide d'application de la Convention actualisé. La Réunion des Parties sera invitée à en prendre note.	<i>Documents de fond:</i> Guide d'application de la Convention
10 h 45-11 h 20	e) Renforcement des capacités	Séance plénière	Décision	Le secrétariat rendra compte de certaines des activités de renforcement des capacités entreprises au cours de la période intersessions en vue de promouvoir la mise en œuvre plus efficace de la Convention, ainsi que des mesures prises pour coordonner les diverses activités grâce au cadre de coordination du renforcement des capacités. Les organisations internationales et régionales associées aux activités de renforcement des capacités seront invitées à exposer plus avant les activités menées. Des représentants de gouvernements et d'organisations seront invités à faire part de leurs vues sur les besoins qui restent à pourvoir en matière de renforcement des capacités. La Réunion des Parties sera invitée à examiner les activités menées, à donner leur avis à ce sujet, et à donner des orientations sur les activités futures de façon à garantir que les besoins en la matière sont pourvus.	<i>Texte faisant l'objet d'une décision:</i> Décision sur les éventuels travaux complémentaires susceptibles d'être menés dans ce domaine via l'adoption de la section pertinente du programme de travail pour 2012-2014 (à inclure dans le rapport sur les travaux de la session) <i>Documents de fond:</i> Rapport sur la mise en œuvre du programme de travail pour 2009-2011, y compris au regard du Plan stratégique 2009-2014
11 h 20-11 h 40	**Pause café** <i>Point 6: Promotion de la Convention, et évolution de la situation et corrélations pertinentes</i>				
11 h 40-12 h 30	a) Adhésion à la	Séance plénière	Décision	Le secrétariat rendra compte, le cas	<i>Texte faisant l'objet</i>

<i>Heure indicative</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Forme</i>	<i>Mesures</i>	<i>Notes explicatives</i>	<i>Documents</i>
	Convention des États extérieurs à la région de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe			<p>échéant, des demandes d'adhésion à la Convention que des États extérieurs à la région de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE) ont soumises à la Réunion des Parties.</p> <p>Les Parties, les Signataires et les parties prenantes seront invités à renseigner sur les activités de promotion de l'adhésion à la Convention des États extérieurs à la région de la CEE (activité pouvant éventuellement être déplacée à l'alinéa <i>b</i> du point 6 de l'ordre du jour).</p> <p>Les États extérieurs à la région de la CEE qui ont manifesté un intérêt notable pour l'adhésion à la Convention seront invités à faire des déclarations.</p> <p>La Réunion des Parties sera invitée à examiner et adopter provisoirement un projet de décision sur l'adhésion à la Convention des États extérieurs à la région de la CEE.</p>	<p><i>d'une décision:</i></p> <p>Projet de décision sur l'adhésion à la Convention des États extérieurs à la région de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe</p>
12 h 30-13 h 00	b) Activités de sensibilisation et communication	Séance plénière	Décision	<p>Le Président ou une Partie présentera un projet de stratégie de communication. Les Parties, les Signataires et les parties prenantes seront invités à débattre des moyens de mettre en œuvre la stratégie.</p> <p>La Réunion des Parties sera invitée à examiner la stratégie.</p>	<p><i>Texte faisant l'objet d'une décision:</i></p> <p>Décision sur l'adoption éventuelle de la stratégie de communication et sur les éventuels travaux complémentaires susceptibles d'être menés dans ce domaine via l'adoption de la section pertinente du programme de travail pour 2012-2014 (à inclure dans le rapport sur les travaux de la session)</p> <p><i>Documents de fond:</i></p>

<i>Heure indicative</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Forme</i>	<i>Mesures</i>	<i>Notes explicatives</i>	<i>Documents</i>
					Stratégie de communication
13 h 00-15 h 00	**Déjeuner**				
15 h 00-15 h 10	c) Synergies entre la Convention et d'autres accords multilatéraux pertinents relatifs à l'environnement	Séance plénière	Information	La Réunion des Parties sera invitée à examiner les informations fournies par le secrétariat et les représentants d'autres accords multilatéraux pertinents relatifs à l'environnement sur les activités en cours ou prévues, et à rechercher les moyens de mieux promouvoir les synergies entre la Convention et d'autres accords multilatéraux pertinents relatifs à l'environnement, en tenant compte des résultats des travaux liés à la promotion des principes de la Convention d'Aarhus dans les instances internationales et des Lignes directrices d'Almaty.	
15 h 10-15 h 20	d) Évolution mondiale et régionale en ce qui concerne les questions se rapportant au principe 10 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement ^d	Séance plénière	Information	La Réunion des Parties est appelée à examiner les renseignements communiqués par le secrétariat et les représentants des organes pertinents et souhaitera peut-être étudier les moyens de fournir l'appui voulu.	

<i>Heure indicative</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Forme</i>	<i>Mesures</i>	<i>Notes explicatives</i>	<i>Documents</i>
15 h 20-15 h 30	e) Communication des dernières informations sur les initiatives du Programme des Nations Unies pour l'environnement en matière d'accès à l'information, de participation du public et d'accès à la justice en matière d'environnement <i>Point 7: Programme de travail et fonctionnement de la Convention</i>	Séance plénière	Information	La Réunion des Parties est appelée à examiner les informations communiquées par le Programme des Nations Unies pour l'environnement et souhaitera peut-être étudier les moyens de promouvoir les synergies avec les activités pertinentes menées au titre de la Convention d'Aarhus.	
15 h 30-16 h 00	a) Mise en œuvre du programme de travail pour 2009-2011, y compris au regard du Plan stratégique 2009-2014	Séance plénière	Information	La Réunion des Parties sera invitée à examiner, sur la base d'un rapport établi par le secrétariat, la mise en œuvre: a) du Plan stratégique 2009-2014; et b) du programme de travail pour 2009-2011, y compris au regard du Plan stratégique 2009-2014, et l'utilisation des fonds versés pour la période 2009-2010.	<i>Documents de fond:</i> Plan stratégique 2009-2014; Programme de travail pour 2009-2011; Rapport sur la mise en œuvre du programme de travail pour 2009-2011, y compris au regard du Plan stratégique 2009-2014
16 h 00-17 h 00	b) Programme de travail pour 2012-2014	Séance plénière	Décision	La Réunion des Parties est appelée à examiner un projet de programme de travail pour 2012-2014, à le réviser au besoin, et à l'adopter provisoirement. Les Parties, les Signataires et les autres États intéressés devraient avoir informé le secrétariat, avant la réunion, de leur intention de contribuer au financement des activités menées aux fins de la Convention (selon le plan de contributions proposé dans le projet de décision). Le secrétariat mettra les informations	<i>Texte faisant l'objet d'une décision:</i> Projet de décision sur le programme de travail pour 2012-2014 <i>Documents de fond:</i> Plan stratégique 2009-2014

<i>Heure indicative</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Forme</i>	<i>Mesures</i>	<i>Notes explicatives</i>	<i>Documents</i>
				reçues à disposition de la Réunion des Parties et les délégations seront invitées à fournir tous renseignements complémentaires éventuels.	
17 h 00-17 h 30	c) Dispositions financières	Séance plénière	Décision	La Réunion des Parties sera invitée à examiner et adopter provisoirement un projet de décision sur les dispositions financières.	<i>Texte faisant l'objet d'une décision:</i> Projet de décision sur les dispositions financières
17 h 30-17 h 50	d) Futur plan stratégique	Séance plénière	Décision	La Réunion des Parties sera invitée à examiner et adopter provisoirement un projet de décision sur la planification stratégique.	<i>Texte faisant l'objet d'une décision:</i> Projet de décision sur la planification stratégique
17 h 50-18 h 00	<i>Point 8: Rapport sur la vérification des pouvoirs</i>	Séance plénière	Approbation	La Réunion des Parties sera invitée à approuver le rapport sur la vérification des pouvoirs, présenté par le Bureau conformément à l'article 17 du Règlement intérieur (ECE/MP.PP/2/Add.2).	<i>Texte faisant l'objet d'une décision:</i> Décision sur l'approbation de la vérification des pouvoirs (à inclure dans le rapport sur les travaux de la session)
Vendredi 17 juin					
	Débat de haut niveau			Le Président de la Réunion des Parties invitera un représentant de haut rang du pays hôte à présider le débat de haut niveau.	
10 h 00-10 h 30	<i>Point 9: Cérémonie d'ouverture du débat de haut niveau</i>	Séance plénière	Information	<i>Éventuelle contribution culturelle du pays hôte</i> Allocution de bienvenue par le Secrétaire exécutif de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe. Allocution de bienvenue par un représentant de haut rang du pays hôte.	

<i>Heure indicative</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Forme</i>	<i>Mesures</i>	<i>Notes explicatives</i>	<i>Documents</i>
10 h 30-11 h 20	<i>Point 10: Session thématique: «Rôle de la Convention d'Aarhus dans la promotion du développement durable»</i>	Déclarations ou exposés par les experts, suivis d'un débat en séance plénière	Information	À l'issue d'un ou plusieurs discours liminaires se tiendra un débat-table ronde associant les ministres et les organisations non gouvernementales, puis un débat général.	<i>Documents de référence:</i> Il peut s'agir d'un document de fond sur la question, des rapports nationaux d'exécution, et des sections pertinentes des rapports de synthèse et du rapport sur la mise en œuvre du programme de travail pour 2009-2011, y compris au regard du Plan stratégique 2009-2014
11 h 20-11 h 40	**Pause café**				
11 h 40-13 h 00	<i>Point 10: Session thématique (suite)</i>				
13 h 00-15 h 00	**Déjeuner**				
15 h 00-15 h 30	<i>Point 11: Examen et adoption de la Déclaration [selon décision du Groupe de travail]</i>	Séance plénière	Adoption	Les ministres et les chefs de délégation des Parties, Signataires et autres États, ainsi que les représentants des organisations internationales, régionales et non gouvernementales et autres représentants de la société civile, seront invités à étudier et adopter une déclaration sur la base d'un projet de texte établi par le Groupe de travail des Parties.	<i>Texte faisant l'objet d'une décision:</i> [Projet de déclaration]
15 h 30-15 h 40	<i>Point 12: Élection du Président, des Vice-Présidents et des autres membres du Bureau</i>	Séance plénière	Élection	La Réunion des Parties est appelée à élire un président et deux vice-présidents parmi les représentants des Parties présentes à la Réunion conformément à l'article 18 de son Règlement intérieur (ECE/MP.PP/2/Add.2). Elle est appelée également à élire les autres membres du Bureau parmi les représentants des Parties conformément à l'alinéa b du paragraphe 1 de l'article 22 de son Règlement intérieur. Les ONG qui ont vocation à promouvoir la protection de l'environnement et le	<i>Texte faisant l'objet d'une décision:</i> Décision sur l'élection (à inclure dans le rapport sur les travaux de la session)

<i>Heure indicative</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Forme</i>	<i>Mesures</i>	<i>Notes explicatives</i>	<i>Documents</i>
				développement durable et qui s'y emploient activement sont appelées à désigner un représentant qui assistera aux réunions du Bureau, en qualité d'observateur, conformément aux paragraphes 2 et 4 de l'article 22 du Règlement intérieur.	
15 h 40-15 h 45	<i>Point 13:</i> Date et lieu de la cinquième réunion ordinaire	Séance plénière	Décision	La Réunion des Parties est appelée à prendre une décision préliminaire en ce qui concerne la date et le lieu de sa cinquième réunion ordinaire. Les Parties, actuelles et à venir, sont invitées à étudier la possibilité d'en être le pays hôte et à informer à l'avance le secrétariat de toute proposition qu'elles pourraient avoir l'intention de faire à cet égard.	<i>Texte faisant l'objet d'une décision:</i> Décision sur la date et le lieu de la cinquième réunion ordinaire (à inclure dans le rapport sur les travaux de la session)
15 h 45-15 h 50	<i>Point 14:</i> Questions diverses	Séance plénière	Information		
15 h 50-16 h 25	<i>Point 15:</i> Examen et adoption des décisions	Séance plénière	Adoption	La Réunion des Parties sera invitée à examiner les projets de décision et à les adopter.	<i>Textes faisant l'objet d'une décision:</i> Projets de décision, y compris les documents autonomes et ceux devant être inclus dans le rapport final, qui seront établis après la session.
16 h 25-16 h 30	<i>Point 16:</i> Clôture de la Réunion	Séance plénière	Information	Le Président du débat de haut niveau prononcera la clôture de la Réunion.	

^a Les Parties et parties prenantes dotées de vastes compétences sur la question et susceptibles de faire part d'une expérience intéressante de la promotion de la mise en œuvre de la Convention et d'éclairer sur les difficultés communes en rapport avec la question pourraient être invitées à prononcer les discours. Ces déclarations constitueraient une «ouverture» substantielle pour le débat en séance plénière.

^b Toutes les décisions adoptées à titre provisoire seront adoptées définitivement au titre de l'article 15.

^c Une Partie ayant nommé un expert comme membre du Groupe d'experts sur une stratégie de communication pourrait être invitée à présenter un projet de stratégie de communication.

^d Si le rôle que joue la Convention d'Aarhus dans la promotion du développement durable est le thème retenu pour le débat de haut niveau, les alinéas *e* et *d* du point 6 seront alors examinés lors du débat de haut niveau seulement.